006-210600110-20210223-04-DE Regu le 26/02/2021



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – REPORT DE LA DATE D'EXPLOITATION COMMERCIALE

Séance Publique Ordinaire du 23 FEVRIER 2021 A 19 heures dans la salle André Compan Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

QUORUM: 14 PRESENTS: 27 VOTANTS: 27

Secrétaire: M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 17 février 2021

006-210600110-20210223-04-DE Regu le 26/02/2021

VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021



IV – <u>LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – REPORT DE LA DATE D'EXPLOITATION COMMERCIALE</u>

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants et les articles R2221-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020 modifiée intitulée « Les Salons de la Rotonde de Beaulieu - Exploitation commerciale - Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière - Approbation des statuts et du règlement intérieur du conseil d'exploitation »,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi du 09 février 2021 portant prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 15 février 2021,

Par délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020 modifiée, le Conseil Municipal a :

- Décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'assurer l'exploitation commerciale des Salons de la Rotonde de Beaulieu, dans le cadre comptable d'un budget annexe (M4),
- Désigné les membres du conseil d'exploitation et le Directeur,
- Approuvé les statuts et le règlement intérieur de la régie,
- Fixé le montant de la dotation initiale de ladite.

Par délibération municipale n°04 du 10 octobre 2020, il a été décidé, en raison des conséquences économiques désastreuses dues à l'épidémie de Covid-19 sur les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie et de l'évènementiel, de reporter au 1er avril 2021 la date effective de l'exploitation commerciale de la régie « Les salons de la Rotonde de Beaulieu ».

Il appartient aujourd'hui à la présente assemblée de se prononcer, au vu du contexte sanitaire et de la décision du Parlement de prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021, sur un nouveau report de la date effective de l'exploitation commerciale de la régie « Les salons de la Rotonde de Beaulieu ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN),

006-210600110-20210223-04-DE

Regu le 26/02/2021

- DECIDE de reporter, en raison de l'épidémie de la Covid-19 et de l'absence de visibilité jusqu'à la fin du mois d'août 2021, la date effective de l'exploitation commerciale de la régie municipale chargée d'assurer l'exploitation commerciale des Salons de la Rotonde de Beaulieu jusqu'au 1er septembre 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

006-210600110-20210223-04-DE Regu le 26/02/2021



